

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**Association LA GENTIANE**  
**LA MONNAIE LOCALE COMPLEMENTAIRE, CITOYENNE ET SOLIDAIRE DU BASSIN**  
**ANNECIEN**

**Adresse : Maison des associations, 25 avenue des harmonies, Cran Gevrier, 74960 Annecy**

**Téléphone : 06 41 57 76 62**

Le 5/05/2022 la réunion a comptabilisé 15.présents et 19 procurations pour 49 adhérents particuliers et 30 adhérents professionnels à jour de cotisation. L'assemblée a pu valablement délibérer ce jour, conformément à l'article 9.3 des statuts qui fixe le quorum à 1/3 des membres présents ou représentés.

Cette assemblée générale du 5 mai 2022 a été présidée par les membres du COMAC. L'ordre du jour a été rappelé par Laurence Maurin, membre du COMAC et présidente de séance.

- Rapports moral et financier de l'année 2021.
- Présentation du budget 2021
- Présentation du rapport d'orientation
- Approbation de 3 résolutions
- Renouvellement des mandats des membres du COMAC

**1. Rapports moral, financier et d'orientation**

Les rapports moral, financier et d'orientation ont été adressés à tous les adhérents, deux semaines avant la tenue de l'assemblée générale.

Lors de cette AG, les rapports moral et financier sont adoptés à l'unanimité des présents. Aucune objection n'est apportée. Le rapport d'orientation n'a pas à être adopté.

Approbation du budget 2021. Aucune objection n'est apportée.

**2. Soumission de trois résolutions pour adoption :**

- Résolution 1- "L'Assemblée Générale mandate le Comac pour étudier la mise en place d'un prélèvement automatique mensualisé ou annualisé pour la cotisation des professionnels en vue de la campagne 2022-2023".

Argument : ne pas perdre de temps en démarches de réadhésion.

Adeline, adhérente pro de Day by Day, demande si une telle mesure sera obligatoire car elle souhaite continuer de payer en Gentianes son adhésion annuelle à l'association. Ce qui justifie d'autant le passage de La Gentiane en monnaie numérique.

On demande aussi si le prélèvement automatique de l'adhésion pro aurait un impact sur le montant de l'adhésion. Question à discuter à la prochaine AG

La résolution 1 est adoptée

- Résolution 2- "L'Assemblée Générale mandate le Comac pour élaborer une grille tarifaire plus adaptée pour le montant des cotisations des professionnels".

A discuter avec les pros et le réseau des pros. L'Eusko a échelonné les montants des adhésions pros sur la grille INSEE pour évaluer les écarts entre les différentes structures d'entreprises.

La résolution 2 est adoptée.

- Résolution 3- "L'Assemblée Générale mandate le Comac pour déterminer les conditions de l'adhésion d'une collectivité locale à la Gentiane, en référence avec les pratiques d'autres partenariats monnaies locales/collectivités. "

Myriam rappelle que l'adhésion d'une collectivité territoriale, ici la mairie d'Annecy, à La Gentiane n'est pas seulement le don d'un montant financier mais aussi une convention de partenariat.

Alexandre Mulatier-Gachet, élu à la ville d'Annecy et vice-président du grand Annecy, est présent à l'AG. Il est un des deux élus municipaux d'Annecy à être adhérents à La Gentiane. Il défend l'idée d'un travail de co-construction entre la mairie et La Gentiane parce que la ville compte aussi sur La Gentiane pour promouvoir un modèle économique alternatif. Il est partisan de l'attribution d'une partie des indemnités des élus en Gentiane sans que cela soit obligatoire. Il envisagerait également la possibilité de certaines régies de la ville (types piscines, médiathèques ...) de recevoir des paiements en Gentiane.

Mr Mulatier-Gachet indique que cette convention de partenariat Mairie-Gentiane va être présentée à la commission des finances de la ville aux élus de la majorité et à ceux de la minorité. Et elle sera votée en conseil municipal.

Il ajoute que le Grand Annecy est encore réfractaire à un partenariat avec La Gentiane.

La résolution 3 est adoptée

### **3. Les questions, remarques et propositions suivantes ont été abordées lors des débats et constitueront des sujets de travail :**

- Kohinos :

-Yann rappelle le fonctionnement de Kohinos : c'est un logiciel gratuit, son code source est public. Il sert à gérer les Monnaies Locales Citoyennes et Complémentaires. La Gentiane est une des monnaies fondatrices de Kohinos qui fédère 15 MLCC même si actuellement seules 5 MLCC l'utilisent. L'utilisation de Kohinos par La Gentiane va permettre d'injecter la base de données de la Gentiane dans le logiciel (flux comptable, listing des adhérents) et ainsi de centraliser ces données.

-Kohinos est également paramétré pour gérer les comptes en monnaie numérique quand La Gentiane passera à la monnaie numérique. Kohinos dispose d'un site Web de paiement par téléphone. Il sert aussi à gérer le flux des comptoirs d'échanges.

- Communication externe : Il est demandé de demander à Pierre Olivier de nous fournir les chiffres de fréquentation du site de La Gentiane

- Réseau des pros :

-Loris indique que seuls 30 à 40 pros ont payé leur adhésion à ce jour. Que les pros hors bassin annecien ( Faverges, Thônes, Rumilly...) sont excentrés et que des groupes locaux de bénévoles seraient nécessaires pour développer le réseau des pros dans d'autres villes du département.

-Adeline, adhérente pro de Day by Day, reconnaît avoir des difficultés à écouler ses Gentianes (1000 gentianes/an non écoulées) et déplore de devoir payer, chaque année, 5% du montant de gentianes non écoulées qu'elle convertit en euros.

-Nécessité de chercher des fournisseurs pour Le Local et Alpar qui pourraient se retirer de l'asso faute de fournisseurs en nbre suffisant. Adeline pense que ce serait de mauvais signaux si des enseignes telles que celles-ci se désengageaient.

- Partenariat Marie d'Annecy :

-Yann aimerait pouvoir compter sur la mairie pour une campagne de pub visant à donner plus de visibilité à La Gentiane.

-Laurence déplore que, dans le dernier Gd Annecy Mag, parmi les nombreuses initiatives locales, solidaires, éthiques et écologiques promues, on ne parle pas de la Gentiane.

- Remarques autres

-Laurence regrette, en tant que bénévole de l'asso, de ne pouvoir faire reconnaître sur son cpte citoyen ses heures de bénévolat à la monnaie locale.

-Laurence dit que l'enjeu premier de La Gentiane est son changement d'échelle qui passe par le financement de de ressources humaines salariées.

- A venir :

Projection de *Demain Annecy* au forum de Poisly le jeudi 12 mai, 20h

Commission des finances Mairie d'Annecy, le 18 mai

*Green Festival 2022*, le 21 mai

-Dates à fixer : Comac élargi / Se former pour agir /Suite du séminaire stratégique

#### **4. Renouvellement des membres du COMAC**

L'assemblée renouvelle Yann Burguière, Myriam Leboulanger, Laurence Maurin, Géma Pazos et Yves Debacker et Patricia Favaretto entrent au COMAC. Le nouveau COMAC au nombre de 6 personnes est nommé au consentement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par les différents membres du COMAC.

A Annecy, le 9 mai 2022

Yann Burguière



Myriam Leboulanger



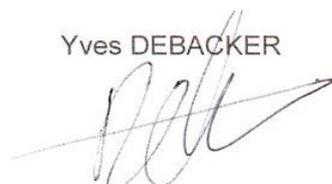
Laurence Maurin



Géma Pazos



Yves DEBACKER



Patricia Favaretto

